

BROSSAT, Caroline. *La culture européenne : définitions et enjeux*. Bruxelles, Bruylant, 1999, x-535 p.

André Brigot

Volume 31, numéro 2, 2000

Nécessité ou innovation ? Vers une redéfinition de la politique étrangère Canadienne 1984-1993

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/704174ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/704174ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Brigot, A. (2000). Compte rendu de [BROSSAT, Caroline. *La culture européenne : définitions et enjeux*. Bruxelles, Bruylant, 1999, x-535 p.] *Études internationales*, 31(2), 385–386. <https://doi.org/10.7202/704174ar>

La culture européenne : définitions et enjeux.

BROSSAT, Caroline. *Bruxelles, Bruylant, 1999, x-535 p.*

La publication d'une thèse présente toujours des risques. Cet ouvrage ne les a pas évités. Pourtant, la notion de culture européenne et la présentation des enjeux de celle-ci constituent un sujet important et peu exploré.

L'auteur décrit dans une première partie la progressive distanciation de la notion de *culture* par rapport à celle de *civilisation* européenne, cette dernière considérée comme trop connotée d'un passé dominateur. Mais la difficulté à définir même cette culture européenne a, dans une sorte de fuite en avant, conduit les intervenants officiels sur ces questions à parler de cultures européennes, au pluriel, et de là à une, ou des identités, sans que ces glissements apportent une plus grande clarté dans l'utilisation de ces notions. Toute thèse devant se référer à un corpus, les grands auteurs classiques sont convoqués et plus encore les citations des différentes institutions qui ont cru devoir, au cours des cinquantes dernières années, se pencher sur cet objet bien mal identifié. D'où des citations très abondantes de membres des institutions régionales : Conseil de l'Europe, Communauté européenne, CSCE, et mondiales telles que l'UNESCO. Les « intellectuels » contemporains cités donnent aussi un ensemble des références permettant un suivi historique des inquiétudes concernant la culture (européenne), menacée successivement par le totalitarisme après guerre, puis par la « culture de masse » et aujourd'hui par les entreprises américaines, notamment dans l'audio-visuel. La recherche d'une

définition plus positive, et non pas seulement en termes de défense de ce qui compose, ou composerait, la culture européenne se fait enfin à travers celle des « valeurs », recherches qui ont donné lieu à différentes études (dont celle de l'allemand Kaelble).

Au-delà d'une introuvable définition, la seconde partie de l'ouvrage cherche à décrire la « mise en œuvre et la dimension politique de la culture européenne ». La thèse générale consiste à soutenir que les organisations internationales ou supra-nationales n'ont pu, durant les cinquante dernières années, s'affirmer face au retour des politiques culturelles des États, du moins quand ceux-ci en avaient une ou pensaient utile d'en avoir. Les différences entre les positions des gouvernements nationaux vis-à-vis de la culture expliquent pour partie que les grandes organisations concernées : l'Union de l'Europe occidentale pour une faible part, mais surtout le Conseil de l'Europe, l'Union européenne d'une part, l'UNESCO et la CSCE de l'autre, semblent avoir passé plus de temps dans des querelles de compétences respectives que dans des actions concrètes.

On entre donc dans les arcanes de ces institutions, mettant à jour « les résistances des États membres à entamer des actions communautaires dans le domaine culturel, liées à la question de la souveraineté ». Dans la Communauté, la culture est, lors du premier « Conseil Culture » en 1984, laissée aux mains des gouvernements, comme la politique étrangère. Gouvernements qui ne conçoivent paradoxalement les buts de la « politique culturelle » commune que comme « sauvegarde, voire renforcement de

la diversité ». Les rivalités institutionnelles que l'auteur décrit longuement, à travers des citations des assemblées et rapports respectifs, se terminent pourtant à l'avantage de la Communauté économique, notamment sur le Conseil de l'Europe, ne serait-ce qu'en raison des capacités financières de la première. La compétence en matière de politique culturelle a aussi fait l'objet d'un débat au sein de l'UNESCO, mais la faiblesse des réalisations de cette institution ne permet pas non plus, surtout pour l'Europe, de parler d'une véritable politique culturelle « régionale ». Les mêmes limites sont montrées pour la CSCE et l'OSCE. Les enjeux économiques sont en revanche plus clairement révélés par les discussions dans le cadre des négociations dans les organisations « mondiales » telles que le GATT puis l'OMC. L'auteur conclut, sans trop y croire semble-t-il, que les oppositions (entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne et plus encore entre les membres même de l'Union) devraient s'effacer pour faire front « aux dangers qui guettent la coopération culturelle européenne ».

Il ressort de cette étude l'image d'une « culture européenne » plus définie par son passé que par son avenir, et qui tend à se diluer dans une « identité » elle-même mal définie. De plus, la notion d'union politique semble être dissociée de celle de culture. Ne subsiste comme « politique » que la défense de quelques secteurs économiques, et encore par une minorité des États de l'Union. Sans doute le choix de références très institutionnelles, présentant plus les conflits entre organismes qu'entre des « politiques culturelles » accroît le sentiment général d'inexistence d'une vision ou

même d'un véritable enjeu commun. Le dépassement de la forme « publication de thèse » pour un exposé plus ramassé et problématique du problème aurait sans doute permis d'ouvrir le débat à des lecteurs moins intéressés par les méandres des compétences d'institutions dont le bilan n'est guère convaincant, quelles que soient les embûches volontairement élevées par les États. Une « mise à jour » trop factuelle présentant quelques programmes communautaires récents, égarée après des annexes qui auraient gagné à être au moins synthétisées (décompte de « mots clefs », arrêté d'ailleurs début 90), et enfin une seconde table des matières sans lien avec le livre, (négligence d'éditeur trop subventionné?) n'ajoutent pas à la légèreté de la lecture. Les spécialistes institutionnels de la « culture » trouveront cependant dans cet ouvrage l'essentiel des références et des débats internes sur ce sujet, de la fin de la guerre au début des années 90.

André BRIGOT

*École des hautes études
en sciences sociales, Paris*

La démocratie constitutionnelle en Europe centrale et orientale : Bilan et perspectives.

MILACIC, Slobodan (dir.). Bruxelles,
Établissements Émile Bruylant,
1998, 632 p.

La chute des régimes communistes dès 1989 a eu pour résultat d'offrir aux spécialistes non seulement de nouvelles perspectives en droit constitutionnel mais aussi l'occasion de pourvoir de nouvelles méthodes d'analyse politique. Il est évident aujourd'hui que la transformation que subissent ces régimes depuis une